

Critères de recrutement des étudiants voulant suivre le cursus de master en Foresterie et Environnement au Département des Eaux et Forêts

En Master 1 (S7 et S8):

- 1 - L'entrée en Master 1 s'effectue par sélection de dossiers
- 2 - Sont éligibles :
Tout étudiant possédant le diplôme de **Licence** (ou équivalent) ou ayant été en 3^{èmes} années de l'ESSA Eaux et Forêts et ayant passé en 4^{ème} année.
Seuls les dossiers comprenant les diplômes de Licence livrés par les Ecoles et les Facultés suivants peuvent être reçus pour évaluation :
 - ESSA : Département de Foresterie et Environnement
 - Faculté des Sciences : Dans les domaines de la Biologie Végétale (Options Ecologie et Physiologie Végétale), Biologie Animale, Entomologie, Paléontologie, Géologie, Biotechnologie, Physiologie végétale
 - Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Géographie physique et humaine
 - Ecole Normale Supérieure : Sciences Naturelles, Histoire et Géographie
 - Faculté DEGS : Economie, Gestion, Sociologie, Droit
 - IHSM
 - Ecole polytechnique : hydraulique, géologie et mines,
 - Et tout Etablissement ayant été habilité dans le système LMD par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.
- 3 - Les candidats doivent justifier les aptitudes sur les Unités d'Enseignement (UE) suivantes :
 - Mathématiques,
 - Sciences physiques et chimiques,
 - Sciences biologiques,
 - Sciences sociales,
 - Sciences forestières,
 - Sciences du sol,
 - Outils de recherche et expérimentation
 - Stage (Imprégnation en milieu rural et Système de production)
 - Connaissance en langues française et anglaise

- 4 - Après l'évaluation du dossier les candidats présélectionnés doivent passer une interview
- 5 - Dans le cas où les candidats devraient compléter leur « aptitude » face à ces UE, le département ESSA-Forêts organisera une session spéciale dont le nombre de place minimal ainsi que la durée restent encore à définir.
- 6 - Leur éligibilité sera basée aussi sur leurs notes antérieures : ceux qui possèdent des **meilleures notes** seront sélectionnés.

Dossier à fournir pour la sélection :

- Demande manuscrite mentionnant ses motivations, la profession que le candidat aimerait exercer dans le futur et le parcours qu'il aimerait suivre
- Photocopie certifiée conforme de son diplôme de licence
- Le relevé des notes des trois années de licence
- Lettre d'engagement pour le paiement des frais de scolarité dont la signature devra être légalisée auprès des autorités compétentes.
- Ou lettre de prise en charge d'une organisation

Les étudiants postulants en Master 1 doivent obligatoirement suivre les cours en licence S6 à partir du mois de septembre avant de pouvoir continuer les cours l'année suivante.

Pour Master 2 ""parcours environnement, territoire et développement"
(S9 et S10)

- 1 L'entrée en Master 2 s'effectue par sélection de dossiers
- 2 sont éligibles :
Les étudiants ayant effectué un Master 1 **ou un Master 2¹** (ou Maîtrise ou équivalent) ou ayant été en 4^{èmes} années de l'ESSA Eaux et Forêts et ayant passé en 5^{ème} année.
Seuls les dossiers comprenant un justificatif de Master 1 ou les diplômes de Maîtrise délivrés par les Ecoles et les Facultés suivants peuvent être reçus pour évaluation :
 - ESSA : Département de Foresterie et Environnement
 - Faculté des Sciences : Dans les domaines de la Biologie Végétale (Options Ecologie et Physiologie Végétale), Biologie Animale, Entomologie, Paléontologie, Géologie, Biotechnologie, Physiologie végétale
 - Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Géographie physique et humaine
 - Ecole Normale Supérieure : Sciences Naturelles, Histoire et Géographie
 - Faculté DEGS : Economie, Gestion, Sociologie, Droit
 - IHSM
 - Ecole polytechnique : hydraulique, géologie et mines
 - Et tout Etablissement ayant habilité dans le système LMD par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.
- 3 Les candidats doivent justifier les aptitudes sur les Unités d'Enseignement (UE) suivantes :
 - Mathématiques,
 - Sciences physiques et chimiques,
 - Sciences biologiques,
 - Sciences sociales,
 - Sciences forestières,
 - Sciences du sol,
 - Outils de recherche et expérimentation

- Stage (Imprégnation en milieu rural et Système de production)
 - Méthodes et outils scientifiques et Méthodologiques (Statistiques/Econométrie)
 - Technique de planification
 - Economie et politique des ressources naturelles
 - Gouvernance, sociologie et législation
 - Gestion de l'environnement
 - Connaissance en langues française et anglaise
- 4 Après l'évaluation du dossier les candidats présélectionnés doivent passer une interview
 - 5 Dans le cas où les candidats devraient compléter leur « aptitude » face à ces UE, le département ESSA-Forêts organisera une session spéciale dont le nombre de place minimal ainsi que la durée restent encore à définir.
 - 6 Le candidat doit fournir un plan de recherche de leur futur Mémoire de Master
 - 7 Leur éligibilité sera basée aussi sur leurs notes antérieures : ceux qui possèdent des **meilleures notes** seront sélectionnés.

Dossier à fournir pour la sélection :

- Demande manuscrite mentionnant ses motivations, la profession que le candidat aimerait exercer dans le futur et le parcours qu'il aimerait suivre
- Photocopie certifiée conforme de son diplôme de Maîtrise ou photocopie certifiée conforme du certificat de fin de M1
- Le relevé des notes des trois dernières années
- Lettre d'engagement pour le paiement des frais de scolarité dont la signature devra être légalisée auprès des autorités compétentes.
- Ou lettre de prise en charge par un organisme

¹ Les étudiants ayant eu le diplôme de Master 2 (ou un certificat provisoire) à l'ESSA ne feront que 10 crédits (choisi par les responsables de parcours) et une soutenance de mémoire. Suivant le cursus qu'ils ont suivi les Master 2 des autres

écoles peuvent ne faire que les 10 crédits + soutenance de mémoire ou bien refaire tout le cursus de M2 ou bien nécessitera de refaire le M1 comme pré requis pour entrer en M2 en 2017 donc.

Pour Master 2 "parcours écosystème et biodiversité" (S9 et S10)

- 1 L'entrée en Master 2 s'effectue par sélection de dossiers
- 2 sont éligibles :
Les étudiants ayant effectué un Master 1 **ou un Master 2²** (ou Maîtrise ou équivalent) ou ayant été en 4^{èmes} années de l'ESSA Eaux et Forêts et ayant passé en 5^{ème} année.
Seuls les dossiers comprenant un justificatif de Master 1 ou les diplômes de Maîtrise délivrés par les Ecoles et les Facultés suivants peuvent être reçus pour évaluation :
 - ESSA : Département de Foresterie et Environnement
 - Faculté des Sciences : Dans les domaines de la Biologie Végétale (Options Ecologie et Physiologie Végétale), Biologie Animale, Entomologie, Paléontologie, Géologie, Biotechnologie, Physiologie végétale
 - Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Géographie physique et humaine
 - Ecole Normale Supérieure : Sciences Naturelles, Histoire et Géographie
 - Faculté DEGS : Economie, Gestion, Sociologie, Droit
 - IHSM
 - Ecole polytechnique : hydraulique, géologie et mines
 - Et tout Etablissement ayant habilité dans le système LMD par le ministère en charge de l'enseignement supérieur.
- 3 Les candidats doivent justifier les aptitudes sur les Unités d'Enseignement (UE) suivantes :
 - Mathématiques,
 - Sciences physiques et chimiques,
 - Sciences biologiques,
 - Sciences sociales,
 - Sciences forestières,
 - Sciences du sol,
 - Outils de recherche et expérimentation
 - Stage (Imprégnation en milieu rural et Système de production)

² Les étudiants ayant eu le diplôme de Master 2 (ou un certificat provisoire) à l'ESSA ne feront que 10 crédits (choisi par les responsables de parcours) et une soutenance de mémoire. Suivant le cursus qu'ils ont suivi les Master 2 des autres

- Méthodes et outils scientifiques et Méthodologiques (Statistiques/Econométrie)
 - Ecologie et biodiversité fondamentale
 - Génie forestier
 - Technologie forestière
 - Gestion de l'environnement
 - Gestion et conservation des eaux et des sols
 - Sylviculture et aménagement des forêts
 - Technique de planification
 - Connaissance en langues française et anglaise
- 4 Après l'évaluation du dossier les candidats présélectionnés doivent passer une interview
 - 5 Dans le cas où les candidats devraient compléter leur « aptitude » face à ces UE, le département ESSA-Forêts organisera une session spéciale dont le nombre de place minimal ainsi que la durée restent encore à définir.
 - 6 Le candidat doit fournir un plan de recherche de leur futur Mémoire de Master
 - 7 Leur éligibilité sera basée aussi sur leurs notes antérieures : ceux qui possèdent des **meilleures notes** seront sélectionnés.

Dossier à fournir pour la sélection :

- Demande manuscrite mentionnant ses motivations, la profession que le candidat aimerait exercer dans le futur et le parcours qu'il aimerait suivre
- Photocopie certifiée conforme de son diplôme de Maîtrise ou photocopie certifiée conforme du certificat de fin de M1
- Le relevé des notes des trois dernières années
- Lettre d'engagement pour le paiement des frais de scolarité dont la signature devra être légalisée auprès des autorités compétentes.
- Ou lettre de prise en charge par un organisme

écoles peuvent ne faire que les 10 crédits + soutenance de mémoire ou bien refaire tout le cursus de M2 ou bien nécessitera de refaire le M1 comme pré requis pour entrer en M2 en 2017 donc.